
AVIS PUBLIC

**CONSULTATION ÉCRITE
DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous relativement au *Règlement de zonage numéro 2009-U53* et ses amendements seront étudiées par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 1^{er} juin 2021 :

	Numéro	Immeuble visé	Zone	Nature et effets de la demande
1.	2021-0085	92, chemin Sir-Mortimer-B.-Davis	Vc-406	<ul style="list-style-type: none">• L'aménagement d'une aire de stationnement projetée :<ul style="list-style-type: none">○ proposant 6 cases de stationnement pour un commerce d'hébergement moyen au lieu de 9 cases;○ ne prévoyant pas d'espace pour le stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées physiquement au lieu de 1 case.
2.	2021-0072	1140, route 329 Sud	Ru-901	<ul style="list-style-type: none">• La construction d'un garage résidentiel attenant projeté dont la hauteur est de 7.58 mètres de hauteur au lieu de 6 mètres.
3.	2021-0112	Lots existants 5 581 312 et 5 581 315 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne	Cv-226	<ul style="list-style-type: none">• L'implantation du bâtiment principal projeté à une distance de 2,78 mètres de la ligne arrière au lieu d'une distance minimale de 3 mètres.

Consultation écrite

2. Conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 du 7 mai 2020 et au décret numéro 433-2021 du 24 mars 2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en lien avec la situation de pandémie de la COVID-19, toute personne intéressée peut se faire entendre relativement aux demandes de dérogations mineures pendant la consultation écrite d'une durée de 15 jours de la publication du présent avis public.

Modalité pour la consultation écrite

3. La consultation écrite se fera du 14 au 29 mai 2021.
 4. Toute personne intéressée pourra faire parvenir ses questions et commentaires concernant les demandes de dérogations mineures, par écrit, au plus tard le 29 mai 2021, à 23 h59, selon l'une ou l'autre des façons suivantes :
 - Par la poste aux coordonnées suivantes :

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
a/s Service juridique et du greffe
50, rue Saint-Joseph
Sainte-Agathe-des-Monts, Québec J8C 1M9
- *** Attention aux délais postaux applicables ***
- Par courriel à l'adresse suivante : greffe@vsadm.ca
 5. Un rapport des questions et des commentaires reçus sera déposé au conseil municipal avant la prise de décision par rapport aux dérogations mineures.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 14 mai 2021.

Me Stéphanie Allard, greffière

50, rue Saint-Joseph, Sainte-Agathe-des-Monts, Québec, J8C 1M9
T. 819.326-4595 F. 819.326-5784
info@vsadm.ca